

critique de M. N.-E. Dionne, publiée simultanément dans le *Courrier du Canada*, l'*Événement* et le *Soleil*, de Québec, le 21 janvier 1899, et intitulée : *L'Inscription du Monument-Champlain—Réponse à M. l'abbé Casgrain*.

La majeure partie des pièces que nous donnons aujourd'hui a été, il est vrai, publiée dans les journaux quotidiens ; mais elles sont tellement importantes, elles sont si intimement liées à l'histoire de Québec et plus particulièrement à l'histoire du monument, que nous avons cru opportun et même utile de les publier de nouveau sous une forme moins éphémère et plus durable. Notre reproduction aura l'avantage d'être plus exacte, plus conforme aux originaux, que ne l'est la reproduction faite par les journaux populaires.

Nous nous permettrons d'ajouter, sans vouloir blesser qui que ce soit, que la nature même de deux de ces pièces, le tirage restreint qui en a été fait, le caractère intime qu'elles ont et les expressions d'opinion un peu franches — elles n'étaient pas destinées au public — qu'elles contiennent, auraient dû leur fermer la porte du journal quotidien à grande publicité. Elles n'ont aucun intérêt pour le peuple, et ne seront pas lues par la grande majorité, les plébéiens. Mais elles intéressent à un haut point de vue ceux qui s'occupent d'histoire, ceux qu'on est convenu d'appeler la classe instruite. Ceux-là, après avoir pris connaissance de la critique historique de M. N.-E. Dionne, avaient droit de se demander : mais qu'est-ce qui a donné lieu à cette critique, quels sont les incidents qui se rapportent à la manipulation de l'inscription ? Enfin, le monument-Champlain est aujourd'hui la propriété de la ville de Québec, c'est-à-dire une chose publique, tout ce qui s'y rattache doit être connu.

Ce sont là quelques-unes des raisons qui nous ont engagé à consacrer autant d'espace à cette question d'actualité.